

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

E. E. M.

Société Anonyme au capital de 52.000.000 Euros
R.C.S. PARIS B 602 036 782

Paris, le 20 juin 2013

Société GASCOGNE
650, Avenue Pierre Benoît
40993 SAINT PAUL LES DAX

A l'attention de

Monsieur Frédéric DOULCET
Président Directeur Général

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

La Société E.E.M, Actionnaire de GASCOGNE à hauteur de 28,5% du capital, a décidé de s'abstenir sur la résolution présentée à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin concernant la réduction du nominal de 5 € à 1 €.

Cette décision d'E.E.M ne se fait pas dans une volonté de nuisance ou de blocage. La Société E.E.M souhaite trouver aux côtés des salariés, des dirigeants et des autres actionnaires de GASCOGNE, les moyens nécessaires pour une restructuration du bilan de cette entreprise industrielle du Bassin des Landes.

E.E.M qui a déjà manifesté concrètement sa volonté de soutenir le groupe GASCOGNE notamment au plan industriel, espère pouvoir continuer à appuyer tous projets industriels constructifs qui préserveraient l'avenir des entités, des salariés et des tiers dans le respect de l'intérêt de tous.

Ce futur projet ne peut qu'être élaboré en pleine concertation avec tous les acteurs afin d'être présenté lors d'une prochaine Assemblée Générale Extraordinaire qui décidera les résolutions nécessaires à ce redéploiement, à laquelle il s'imposera alors naturellement.

E.E.M entend s'y associer de façon positive pour contribuer à la relance du potentiel industriel du Groupe GASCOGNE.



François GONTIER
Président Directeur Général